

Concours 2018

Parcours « Scénographe »

Formation initiale en trois années dont une année préparatoire

Nombre de places maximum : 6

PRE-REQUIS

Les candidat(e)s doivent :

- être âgé(e)s de plus de 18 ans (soit 18 ans révolus au minimum) et de moins de 25 ans (soit 24 ans au maximum) au 1^{er} septembre 2018, sans dérogation possible.
- être titulaires du baccalauréat et d'un diplôme sanctionnant 2 années d'études supérieures ou détenteur/trices de 120 crédits ECTS (système européen de crédits d'enseignement).
- posséder les connaissances et aptitudes suivantes :
 - Bonne culture générale et plus spécifiquement artistique, concernant les arts de la scène, les arts plastiques, l'architecture, le design, la photographie
 - Bonne maîtrise des techniques graphiques, picturales et du volume
 - Capacités de réflexion et d'analyse et qualités créatives et imaginatives.
 - Aptitude au travail collectif et motivations fortes pour le domaine du spectacle. Toute expérience vécue en milieu professionnel, au sens large, est souhaitée (stages, projets personnels, etc...).

Candidat(e)s non ressortissant(e)s de l'Union européenne

Ce concours est également ouvert aux candidat(e)s non ressortissant(e)s des pays de l'Union Européenne et/ou titulaires d'un diplôme étranger obtenu dans un pays extérieur à l'Union Européenne, sous réserve d'être titulaires :

- d'un diplôme de niveau bac+2 ou équivalent à 120 crédits ECTS, transmis impérativement dans une version traduite en langue française par un traducteur assermenté ;
- et du *Diplôme d'études en langue française (DELF)* niveau C1 du cadre européen commun de référence pour les langues.

Dérogation

Sur décision du directeur de l'école et après avis conforme de la commission d'examen des candidatures, peuvent être admis(es) à concourir les candidat(e)s ne pouvant justifier d'un diplôme de niveau bac+2, ni de 120 crédits ECTS, mais engagé(e)s dans des études ou dans une pratique en rapport direct avec les professions auxquelles prépare l'école.

Commission interne d'examen des candidatures

Seuls les candidat(e)s retenu(e)s à l'issue de l'étude de leur dossier par la commission interne d'examen des candidatures sont autorisé(e)s à concourir.

Convocation

A compter de fin mars 2018, les candidats autorisés à concourir reçoivent une convocation par courrier postal pour les épreuves ayant lieu à l'ENSATT.

Les candidats peuvent se présenter plusieurs fois au concours jusqu'à ce qu'ils atteignent la limite d'âge supérieure.

ÉPREUVES

Admissibilité

- **Admissibilité 1** sur un dossier de recherche: projet de scénographie à partir d'un texte donné

Sujet : le/la candidat(e) fera une proposition de scénographie à partir de la pièce **Les Géants de la Montagne** de Luigi Pirandello traduction de Stéphane Braunschweig - Les Solitaires Intempestifs – 2015.

Cette proposition sera développée dans un espace que le/la candidat(e) choisira. Cet espace sera un lieu théâtral existant, ou un lieu que le/la candidat(e) pourra fictivement investir dans la perspective d'une représentation théâtrale. Le processus de travail (notes et croquis, recherches documentaires) est intégré à la proposition finale ainsi présentée :

a) **Un dossier dactylographié** (maximum six pages de format A4) **et illustré**.

Il s'agit d'expliciter sa proposition plastique à l'aide de documents iconographiques et textuels et de présenter une synthèse donnant les grandes lignes du projet.

b) **Un dossier plastique** (format A 3 maximum)

Ce dossier est constitué de maquettes planes, dessins, croquis, photographies. Le/la candidat(e) doit s'attacher à la lisibilité et à la qualité de sa présentation.

Le/la candidat(e) devra noter sur chacun des éléments de ce dossier de recherches : son nom, son prénom et son numéro d'inscription.

Nota : Le/la candidat(e) devra également réaliser en complément de ce projet une maquette en volume qu'il/elle devra apporter le jour de l'admission -voir ci-après § Admission-.

Il est à adresser à l'ENSATT avec les pièces justificatives entre 18 décembre 2017 et le 26 janvier 2018 date limite, le cachet de la Poste faisant foi (dans une enveloppe assurant la protection des documents et annotée de la mention «concours 2018 Parcours Concepteur – Conceptrice Costume»). Un envoi en lettre recommandée ou courrier suivi est conseillé. Tout dossier non conforme sera invalidé.

Ce dossier de recherches étant partie intégrante des épreuves du concours, sera conservé un an par l'ENSATT. Passé ce délai, il sera remis à la disposition du/de la candidat(e) à l'ENSATT.

Attention : Seuls les dossiers de recherche des candidat(e)s régulièrement inscrit(e)s et autorisé(e)s à se présenter seront examinés par le jury. En raison des délais de traitement des inscriptions, la décision de la commission d'examen des candidatures ne pourra pas être notifiée aux candidat(e)s avant l'envoi de cette première épreuve. Il est recommandé aux candidat(e)s d'adresser, autant que possible, leur dossier de recherche avec leur dossier de candidature sans attendre la date limite d'envoi.

Le jury d'admissibilité se réunira **le 28 mars 2018**.

Admissibilité 2

Les candidat(e)s ayant satisfait à l'épreuve d'admissibilité 1 seront convoqué(e)s par courrier postal pour les épreuves suivantes le **26 avril 2018**. (*Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.*)

- **une épreuve écrite de culture générale, artistique, historique et contemporaine** (durée: 1h30) Coefficient 1

- **une épreuve d'expression plastique** (durée: 4h) Coefficient 2

Cette épreuve vise à apprécier les qualités conceptuelles, sensibles et plastiques du/de la candidat(e) et la mise en œuvre de modalités d'expression contemporaines (pertinence et originalité de la réponse au sujet, richesse d'une écriture personnelle, qualités graphiques, sens de l'espace, mise en page...). Le/la candidat(e) doit apporter son matériel personnel ainsi que les matériaux dont il/elle est susceptible de se servir (fixatif, papiers divers par exemple). Les techniques à séchage lent, du type peinture à l'huile, ne sont pas autorisées. L'ENSATT met à disposition des feuilles de papier blanc et de calque de format raisin. Suivant les modalités définissant l'épreuve, le format rendu est imposé ou libre.

- **Reprise de la note attribuée à l'épreuve d'admissibilité 1**. Coefficient 2.

Admission

Les candidat(e)s ayant satisfait aux épreuves d'admissibilité 2 seront convoqués par affichage à l'ENSATT à l'épreuve d'admission le **27 avril 2018**.

Ils/elles passeront :

- **un entretien** avec le jury portant notamment sur le CV, les motivations du/de la candidat(e) et les épreuves d'admissibilité (durée : 20-30 minutes environ).

Pour cet entretien il/elle doit apporter :

a) un dossier personnel

Ce dossier est constitué de travaux personnels faisant état des acquis de son cursus scolaire, de son engagement artistique et d'éventuelles expériences professionnelles ou assimilées.

b) une maquette

Cette maquette est le troisième élément du projet de scénographie sur la pièce « **Les Géants de la Montagne** » de Luigi Pirandello - traduction de Stéphane Braunschweig - Les Solitaires Intempestifs - 2015.

La maquette est la réalisation en volume de la scène d'un lieu théâtral et des éléments de la scénographie proposée dans le dossier de recherches. Elle permet de vérifier l'articulation et la cohérence du projet et elle apporte des informations supplémentaires sur les aspects techniques (matériaux prévus, matièrages éventuels etc...). Le/la candidat(e) doit être vigilant(e) sur l'organisation de son espace, sur les rapports d'échelle ainsi que sur le soin apporté à la réalisation de sa maquette.

Dans l'idéal, le/la candidat(e) se procure les plans d'un lieu de spectacle et construit sa maquette en fonction des cotes réelles. Il/elle réalise ensuite les éléments de sa scénographie à l'échelle de son choix et présente au jury les variations d'agencement du dispositif scénique qu'il/elle a conçu.

Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.
Aucun commentaire sur leur prestation ne pourra être délivré aux candidat(e)s non admis(es) à l'issue du concours. La publication de chacun des résultats se fera par affichage à l'ENSATT à l'issue des épreuves.
Les résultats d'admission figureront également sur le site Internet de l'école : www.ensatt.fr

INSCRIPTIONS

du 18 décembre 2017 au 26 janvier 2018 (clôture à 17 h, heure de Paris)

Pré-inscription impérative sur le site Internet www.ensatt.fr

- Le/la candidat(e) complète et valide les 4 pages du formulaire d'inscription en ligne jusqu'à ce que son numéro d'inscription s'affiche sur son écran d'ordinateur. Ceci atteste que l'inscription est bien enregistrée.

Envoi par courrier du dossier de candidature

- A compter du 18 décembre 2017 et au plus tard le 26 janvier 2018, le cachet de la poste faisant foi, le/la candidat(e) envoie par courrier les pièces justificatives demandées et son dossier de recherche d'admissibilité à

ENSATT – Bureau des CONCOURS
4 rue Sœur Bouvier
69322 LYON Cedex 05 – France

- Tout dossier non conforme sera invalide. Il est conseillé de rassembler tous les documents nécessaires avant de s'inscrire.
- Les droits d'inscription au concours s'élèvent à 86 euros et sont égaux pour tou(te)s les candidat(e)s. Ils ne seront en aucun cas remboursés aux candidat(e)s autorisé(e)s à concourir.

Toute fausse déclaration ou omission, toute production d'acte falsifié entraînent automatiquement l'élimination du candidat.

Le candidat qui fraude est exclu de l'école et de tout concours, indépendamment des pénalités prévues par la loi du 23 décembre 1901, portant répression des fraudes dans les concours et examens publics.